



Pétanque Challandaise

Challans, le 14 octobre 2024

Ami(e) Licencié(e),

ASSEMBLÉE GENERALE de la pétanque challandaise aura lieu le :

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

Boulodrome couvert – allée des soupirs – Bd Jean Yole - Challans **Elle débutera à 10 h00 précise.**

Les licencié(e) s de la FFPJP à La Pétanque Challandaise et à jour de leur cotisation pour l'année 2024, âgé(e)s de plus de 18 ans pourront participer à l'élection.

Le quorum (1/3) doit être atteint pour procéder à l'élection
La vérification nominative des licenciés présents sera faite en début de réunion.

Compte rendu et Bilan général de l'année 2024

Rapport Moral et Bilan Sportif

Rapport financier

Résultats financiers de l'année 2024 et analyses
Prévisionnel de l'année 2025

Préparation de l'année 2025

Programme de nos futures activités.

Remise des récompenses

Aux champions et bénévoles

Informations diverses

Questions diverses

Vous devrez obligatoirement soumettre vos questions diverses à :

Madame Nathalie Padiolleau avant le 25 octobre 24 - 18 heures au plus tard.

(Par courrier : boulodrome municipal, bd Jean Yole, 85300 CHALLANS ou par mail : ptank-challans85@orange.fr).

Élections

Nous allons convier également la municipalité de CHALLANS, le président départemental, le président de Challans Accueille et naturellement la presse.

A l'issue de l'Assemblée, nous accueillerons les nouveaux licenciés et cartes de membre, suivi d'un buffet et continuerons l'après-midi par des parties de pétanque afin d'intégrer les nouveaux licenciés et membres à notre Club.

Vous êtes donc invités à cette Assemblée Générale, où des décisions importantes peuvent être prises.

Votre présence démontrera aussi l'intérêt porté à votre club.

En cas d'absence, vous pouvez donner un pouvoir à un licencié FFPJP du club de Challans âgé de plus de 18 ans, qui sera présent et licencié à Challans

Amitiés sportives,

La Pétanque Challandaise

